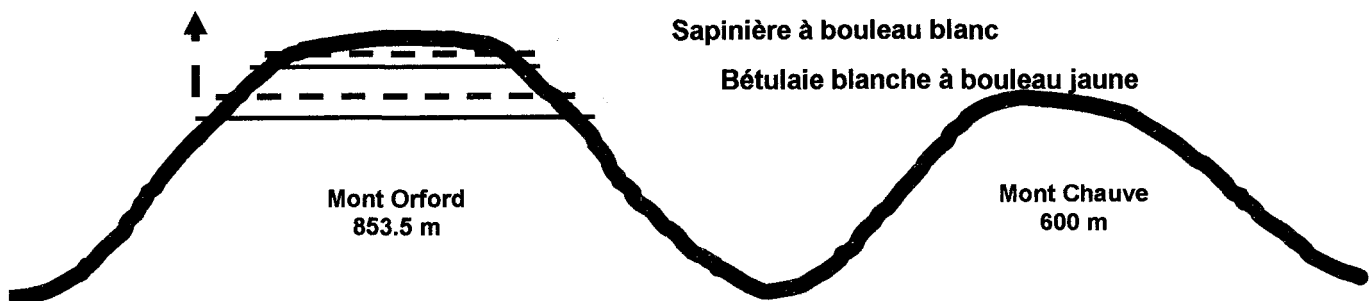


Mission de conservation du Parc du Mont-Orford (SEPAQ)

**"Protéger un échantillon représentatif de la région naturelle
des monts Sutton qui constituent le prolongement
des montagne vertes du Vermont"**

**La spécificité de ces montagnes est la présence
d'une végétation de type boréal.**

Changements climatiques



Les écosystèmes ne sont pas interchangeables.

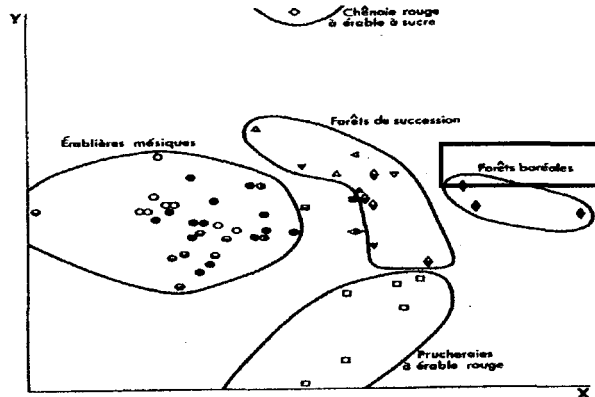


FIG. 1. Ordination polaire des 55 stations échantillonnées d'après leur pourcentage de similarité, en fonction des espèces arborescentes, arbustives et herbacées. Signification des symboles: ○, érablière à hêtre et à frêne d'Amérique; ●, érablière à hêtre; ●, érablière à bouleau jaune; ○, érablière à pruche; □, prucheraie à érable rouge; ▣, prucheraie à épinette rouge et à peuplier faux-tremble; ■, sapinière à cèdre; △, érablière à peuplier à grandes dents et à bouleau blanc; ▲, érablière rouge à érable à sucre; ▼, érablière rouge à bouleau jaune; ▽, sapinière à épinette rouge et à peuplier faux-tremble; ◀, pinède blanche à peuplier à grandes dents; ◆, bétulaie blanche à bouleau jaune; ◆, sapinière à bouleau blanc et à épinette rouge; ◆, cédrière; ◆, chênaie rouge à érable à sucre.

❖ La seule façon d'assurer la mission de conservation du site est en protégeant le sommet de Orford.

❖ Les sommets sont rares et importants dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques.

❖ Le Parc du Mont Orford représente 58.37Km² de territoire à protéger. Les condos peuvent être construits dans tout le reste de l'Estrie, en bordure du parc...

❖ Devant la pénurie des aires protégées au Québec, surtout au sud, et la rareté des sommets, vendre le Mont Orford nous paraît inadmissible.

Un Parc national doit être protégé et géré avec l'objectif d'en assurer l'intégrité et la pérennité; la population a mandaté le gouvernement afin qu'il se charge dans le meilleur intérêt public de cette mission fondamentale au bénéfice des populations présentes et futures. Nous attendons de votre gouvernement qu'il s'acquitte au mieux de cette mission en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et écologiques.

Montréal, le 7 avril 2006

Messieurs Charest et Béchard,

Nous souhaitons vous faire part de notre opposition au projet de loi spécial visant à permettre au gouvernement du Québec la vente d'une partie importante et unique du Parc national du Mont-Orford. Notre opposition se base sur notre connaissance de l'écologie de ce parc et du rôle essentiel qu'il joue dans la protection de notre patrimoine écologique.

La mission de conservation du Parc du Mont-Orford, selon la SEPAQ, est « de protéger un échantillon représentatif de la région naturelle des monts Sutton, qui constituent le prolongement des montagnes vertes au Vermont ». Le Mont-Orford, non seulement donne son nom au parc, mais il est essentiel à sa mission de conservation. La végétation au sommet du Mont-Orford est de type boréal, ce qui contraste avec la végétation du reste de la région¹. Entre 610 et 760 m d'altitude se trouve une bétulaie blanche à bouleau jaune, alors que le sommet du massif Orford est occupé par la sapinière à bouleau blanc. D'autre part sur le Mont-Chauve, l'autre montagne du parc moins élevée de 150 m, on ne trouve aucun exemple de ces forêts qui pourtant caractérisent les Montagnes vertes du Vermont. Orford est donc la seule montagne de la région permettant de conserver un exemple de cette transition altitudinale entre la forêt méridionale et la forêt boréale et donc de remplir la mission de conservation du Parc.

En tant qu'écologistes, nous savons que le choix d'espèces ou d'écosystèmes à protéger ne se fait pas de façon aléatoire. La conservation est une science qui s'appuie sur l'analyse des caractéristiques écologiques précises d'un territoire. Cette notion de « valeur écologique » est elle-même adoptée et utilisée par le MDDEPQ... Dans le cas du Parc du Mont-Orford, la perte de la montagne ne peut être compensée par l'achat de terres basses dans un autre secteur de la région. En effet, un des principaux intérêts de cette montagne est le gradient altitudinal expliqué plus haut. Les écosystèmes ne sont pas interchangeables. La protection de cette montagne, la plus élevée de la région, est particulièrement importante dans le contexte de l'acclimatation des écosystèmes aux changements climatiques. Dans la mesure où les modèles climatiques prévoient une augmentation importante et significative de la température sous nos latitudes, la conservation intégrale de la montagne permettrait

¹ C. Gauvin et A. Bouchard (1983) La végétation forestière du parc du Mont-Orford, Québec. Journal canadien de botanique 61 : 1522-1546

aux écosystèmes d'utiliser le gradient latitudinal existant afin de s'adapter. Une telle possibilité serait évidemment absente des parcs situés dans les basses terres.

L'idée d'augmenter la superficie du parc en achetant des forêts adjacentes est intéressante, mais cela ne peut pas se faire au détriment des écosystèmes particuliers du Mont-Orford. Cette augmentation éventuelle de la superficie du Parc devrait plutôt être en complément à sa conservation intégrale. Il est en effet essentiel de rappeler que la végétation des parties basses du parc est également exceptionnelle. Dans les communautés situées au pied de la montagne se trouve le ginseng, une espèce déclarée en danger par le Québec, de même qu'une dizaine d'espèces de plantes désignées vulnérables. La SÉPAQ mentionne la présence de plusieurs espèces d'amphibiens et reptiles menacées ou vulnérables. Le Parc du Mont-Orford possède encore d'autres caractéristiques qui lui confèrent une valeur écologique certaine. Ce Parc protège 16 communautés végétales différentes comme une Chênaie rouge à érable à sucre sur le versant sud-ouest du Mont-Orford, fait « remarquable étant donné le climat frais et humide de cette région », une Pinède et une Cèdrière¹. Les forêts et les ruisseaux du Parc méritent donc sans le moindre doute leur statut d'exception et la protection que le gouvernement du Québec leur accordait en 1979.

Faut-il rappeler que les écosystèmes de la forêt feuillue du sud du Québec sont très peu protégés et qu'ils subissent l'assaut incessant du développement urbain et agricole? Le Parc du Mont-Orford ne protège que 58,37 km², alors que tout le reste de l'Estrie est disponible pour permettre des projets de développement. Les condos sont remplaçables et déplaçables! Pourquoi ne pas les construire à l'extérieur du parc? Les écosystèmes particuliers du Mont-Orford, quant à eux, ne sont ni remplaçables ni déplaçables.

Les promoteurs invoquent les dommages déjà subis par la montagne comme argument pour la sortir du parc national. Si la montagne est endommagée, eh bien il faut lui laisser la chance de récupérer en renforçant les mesures de conservation et vraisemblablement en commençant un travail de restauration qui créerait de l'emploi... La protection intégrale du Mont-Orford n'est pas un luxe d'écologie en mal de publicité, mais un élément essentiel au maintien du patrimoine écologique du Québec.

Nous voulons également souligner que le projet de loi spéciale permettant la vente de terrains appartenant au Parc du Mont-Orford s'inscrit en faux face aux efforts déployés en matière de conservation sur des terres privées par le Québec au cours de la dernière décennie, e.g. Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées. Puisque les terres du sud du Québec ne sont généralement pas des terres publiques, les efforts de conservation se sont concentrés sur des actions impliquant les propriétaires : dons écologiques, servitudes de conservation, réserves naturelles en milieu privé, etc. Ces efforts demandent aux propriétaires de terres dont la valeur écologique est reconnue de céder, complètement ou en partie, leur droit d'utilisation afin de promouvoir la conservation. La volonté du gouvernement d'ignorer le mandat de conservation pourtant très clair du Parc du Mont-Orford et

de faire fi de la permanence de cette conservation, minera sans aucun doute les efforts de conservation en terres privées dans l'avenir au Québec.

En terminant, nous souhaitons rappeler les débats qui ont eu lieu en 1979 au sujet du Mont-Orford. À cette époque, le gouvernement du Québec avait pris en considération la valeur écologique du parc, connue grâce aux études dirigées par M. André Bouchard, alors conservateur du Jardin botanique de Montréal. Déjà à l'époque, des développeurs convoitaient la montagne pour y faire un « centre touristique » et ce, malgré les positions exprimées par de nombreux mémoires soumis à des audiences présidées par le Ministre. Pourtant, en 1979, le gouvernement décidait de ne pas permettre le développement du dit « centre touristique ».

Allons-nous revenir en arrière et renier les efforts de conservation des derniers 30 ans? Nous pensons que les débats actuels n'auraient pas lieu si le Québec avait réellement poursuivi un programme de création d'aires protégées. Ce qui ne fut pas le cas puisque que le Québec a un des plus bas taux de protection au Canada, comme le rappelait dernièrement le rapport de la Commission Coulombe sur la gestion de la forêt publique du Québec. Il est impérieux que le gouvernement du Québec fasse marche arrière, qu'il adopte des politiques de développement cohérentes avec ses propres lois et projets de loi et qu'il comprenne qu'il ne s'agit pas de protéger pour protéger mais bien de protéger un territoire particulier à cause de son importance écologique et, dans le cas du Mont-Orford, de son importance dans le paysage du sud du Québec et de sa valeur symbolique dans la région.

En espérant, Messieurs Charest et Béchard, pouvoir compter sur votre compréhension,

cc Yves Samson, La Presse, Le Devoir

Signataires:

Catherine Potvin, Professeure titulaire, Département de Biologie, Université McGill.

Yves Bergeron, Professeur titulaire de la Chaire UQAT-UQAM en aménagement forestier durable.

Bill Shipley, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université de Sherbrooke.

Don Thomas, Doyen, Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke.

Jacques Brisson, Professeur agrégé, Département des Sciences biologiques, Université de Montréal.

Sylvie de Blois, Professeure adjointe, École de l'environnement, Université McGill.

Anne Bruneau, Professeure agrégée, Institut de recherche en biologie végétale, Université de Montréal.

Terry Wheeler, Professeur agrégé, MacDonald Campus de l'Université McGill.

Pierre Drapeau, Professeur agrégé UQAM et Directeur du groupe de Recherche en Écologie forestière interuniversitaire(GREFi).

Andrew Gonzalez, Professeur agrégé et Chaire de recherche du Canada en biodiversité, Département de Biologie, Université McGill

Martin Lechowicz, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université McGill et Directeur Gault Nature Reserve.

Graham Bell, FRSC, James McGill Professor, Université McGill, et président Société canadienne d'écologie et d'évolution.

Louis Lefebvre, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université McGill.

Christian Messier, Professeur, Département des Sciences biologiques, UQAM.

Serge Payette, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université Laval et Chaire de recherche nordique en écologie des perturbations.

Montréal, le 13 avril 2006

Monsieur le Ministre Béchard,

Nous avons pris connaissance du communiqué de presse en date du 7 avril émanant de votre bureau et faisant suite à la lettre que nous vous avons envoyée. Ce communiqué, loin de nous rassurer, augmente notre perplexité, en suggérant que le gouvernement du Québec ne souhaite pas assurer la protection d'un patrimoine dont la valeur écologique et scientifique a été démontrée. Nos arguments pour la protection de la montagne reposent entre autres sur des principes d'unicité, de représentativité et de complémentarité dont la pertinence en conservation a été maintes fois démontrée. De plus, nous soutenons toujours que le geste posé par le gouvernement crée un dangereux précédent qui pourrait sérieusement compromettre les efforts de conservation au Québec. Nous croyons enfin qu'il est possible de réconcilier la mission de conservation avec certaines activités de récréation sans compromettre sérieusement l'intégrité écologique du Parc et que cet objectif de développement durable devrait être assuré par le gouvernement qui peut s'appuyer sur une expertise scientifique considérable en matière de conservation au Québec.

Le communiqué de presse vous attribue ces propos : « *Nous agissons dans le sens des chercheurs et faisons plus qu'ils ne le souhaitent* ». Nous nous devons de vous contredire sur ce point. Les positions de votre gouvernement quant au Parc du Mont-Orford ne vont pas dans le sens de notre intervention. Dans un autre contexte, nous aurions été heureux d'applaudir l'idée d'augmenter la superficie du Parc s'il avait été préalablement démontré que cette proposition s'appuyait sur des bases scientifiques valables. Cependant, le Mont-Orford est essentiel à la mission de conservation du parc du même nom et l'annonce d'un agrandissement possible ne règle en rien le problème.

Un Parc national se protège et se gère avec l'objectif d'en assurer l'intégrité et la pérennité; la population a mandaté le gouvernement afin qu'il se charge dans le meilleur intérêt public de cette mission fondamentale au bénéfice des populations présentes et futures. Nous attendons de votre gouvernement qu'il s'acquitte au mieux de cette mission en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et écologiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

cc Yves Samson, La Presse, Le Devoir

Signataires:

Catherine Potvin, Professeure titulaire, Département de Biologie, Université McGill.

Yves Bergeron, Professeur titulaire de la Chaire UQAT-UQAM en aménagement forestier durable.

Bill Shipley, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université de Sherbrooke.

Don Thomas, Doyen, Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke.

Jacques Brisson, Professeur agrégé, Département des Sciences biologiques, Université de Montréal.

Sylvie de Blois, Professeure adjointe, École de l'environnement, Université McGill.

Anne Bruneau, Professeure agrégée, Institut de recherche en biologie végétale, Université de Montréal.

Terry Wheeler, Professeur agrégé, MacDonald Campus de l'Université McGill.

Pierre Drapeau, Professeur agrégé UQAM et Directeur du groupe de Recherche en Écologie forestière interuniversitaire(GREFi).

Andrew Gonzalez, Professeur agrégé et Chaire de recherche du Canada en biodiversité, Département de Biologie, Université McGill

Martin Lechowicz, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université McGill et Directeur Gault Nature Reserve.

Graham Bell, FRSC, James McGill Professor, Université McGill, et président Société canadienne d'écologie et d'évolution.

Louis Lefebvre, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université McGill.

Christian Messier, Professeur, Département des Sciences biologiques, UQAM.

Serge Payette, Professeur titulaire, Département de Biologie, Université Laval et Chaire de recherche nordique en écologie des perturbations.